

Contrats de publicité et de promotion (panneaux ou affiches publicitaires, publicité dans les médias)

Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Nom du fournisseur	Montant de la dépense	Description du contrat	Date du contrat
Aucun contrat de publicité et de promotion pour la période visée.			